

**Procès-verbal de la Régie d'exploitation
du complexe sportif Sainte-Catherine et Delson**

SÉANCE ORDINAIRE 31 OCTOBRE 2023

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la Régie d'exploitation du complexe sportif Sainte-Catherine et Delson, tenue le 31 octobre 2023 à 15h00, à l'hôtel de ville de Sainte-Catherine, située au 5465 boulevard Marie-Victorin à Sainte-Catherine.

Sont présents :

M^{me} la conseillère : Annick Latour, Ville de Sainte-Catherine

MM. les conseillers : Éric Lecourtois, Ville de Delson
Jean-Michel Pépin, Ville de Delson

Est également présent : M. Philippe Da Silva, directeur général de la Régie d'exploitation du complexe sportif Sainte-Catherine et Delson

Est absent :

M. le conseiller : Sylvain Bouchard, Ville de Sainte-Catherine

126-10-23 OUVERTURE DE LA SÉANCE ET CONSTATION DU QUORUM

Il est proposé par: Annick Latour
Appuyé par: Jean-Michel Pépin
Et résolu à l'unanimité

D'ouvrir la séance à 15h00.

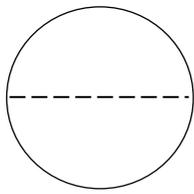
127-10-23 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

L'ordre du jour suivant est proposé :

1. Constatation du quorum et ouverture de l'assemblée
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Adoption du procès-verbal du 26 septembre 2023
4. Adoption du procès-verbal du 12 octobre 2023
5. Adoption du règlement numéro 006-23 : Règlement concernant l'administration des finances et déléguant à certains fonctionnaires ou employés le pouvoir d'autoriser des dépenses de délégation de pouvoir
6. Adoption du règlement numéro 007-23 modifiant le règlement numéro 004-23 intitulé : Règlement concernant la gestion contractuelle
7. Mandat au ministre des Finances pour recevoir et ouvrir les soumissions dans le cadre d'émissions obligations
8. Ajustement des quotes-parts 2024 selon la RFU et la population
9. Octroi de contrat d'assurance responsabilité civile générale et responsabilité municipale
10. Nomination des membres du comité pour l'acquisition de l'œuvre d'art du complexe sportif Delson | Sainte-Catherine
11. Nomination d'un auditeur pour les exercices 2023-2024-2025
12. Approbation de la liste des factures payées par dépôt direct et déboursés pour la paie – 18 au 30 septembre 2023
13. Période de questions
14. Levée de l'assemblée

Il est proposé par: Jean-Michel Pépin
Appuyé par: Annick Latour
Et résolu à l'unanimité

Que l'ordre du jour de la présente séance soit adopté tel que présenté.



**Procès-verbal de la Régie d'exploitation
du complexe sportif Sainte-Catherine et Delson**

128-10-23 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 26 SEPTEMBRE 2023

Il est proposé par: Annick Latour
Appuyé par: Jean-Michel Pépin
Et résolu à l'unanimité

D'adopter le procès-verbal du 26 septembre 2023.

129-10-23 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 12 OCTOBRE 2023

Il est proposé par: Jean-Michel Pépin
Appuyé par: Annick
Et résolu à l'unanimité

D'adopter le procès-verbal du 12 octobre 2023.

**130-10-23 ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 006-23 : RÈGLEMENT CONCERNANT
L'ADMINISTRATION DES FINANCES ET DÉLÉGUANT À CERTAINS
FONCTIONNAIRES OU EMPLOYÉS LE POUVOIR D'AUTORISER DES
DÉPENSES DE DÉLÉGATION DE POUVOIR**

CONSIDÉRANT qu'il est nécessaire d'adopter un règlement déléguant à certains fonctionnaires ou employés le pouvoir d'autoriser des dépenses de délégation de pouvoir afin de faciliter la bonne marche des affaires de la régie;

CONSIDÉRANT qu'au cours des derniers mois il y a eu des modifications au sein des membres de la régie ainsi que leurs rôles;

Il est proposé par: Annick Latour
Appuyé par: Jean-Michel Pépin
Et résolu à l'unanimité

D'ABROGER le règlement numéro 003-23, encadrant l'administration des finances et déléguant certains pouvoirs aux fonctionnaires et employés afin d'autoriser des dépenses.

D'ADOPTER le règlement numéro 006-23, encadrant l'administration des finances et déléguant certains pouvoirs aux fonctionnaires et employés afin d'autoriser des dépenses et que ce dernier entre en vigueur conformément à la loi.

QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution.

**131-10-23 ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 007-23 MODIFIANT LE RÈGLEMENT
NUMÉRO 004-23 INTITULÉ : RÈGLEMENT CONCERNANT LA GESTION
CONTRACTUELLE**

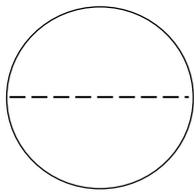
CONSIDÉRANT qu'il est nécessaire d'adopter un règlement concernant la gestion contractuelle de la régie afin de répondre aux exigences de la loi;

CONSIDÉRANT qu'au cours des derniers mois il y a eu des modifications au sein des membres de la régie ainsi que leurs rôles;

Il est proposé par: Jean-Michel Pépin
Appuyé par: Annick Latour
Et résolu à l'unanimité

D'ADOPTER le règlement numéro 007-23 modifiant le règlement numéro 004-23 concernant la gestion contractuelle.

QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution.



**Procès-verbal de la Régie d'exploitation
du complexe sportif Sainte-Catherine et Delson**

132-10-23

**MANDAT AU MINISTRE DES FINANCES POUR RECEVOIR ET OUVRIR LES
SOUSSIONS DANS LE CADRE D'ÉMISSIONS OBLIGATIONS**

CONSIDÉRANT que conformément à l'article 554 de la Loi sur les cités et villes, toute municipalité doit vendre par voie d'adjudication les obligations qu'elle est autorisée à émettre, sur soumissions écrites;

CONSIDÉRANT que les soumissions sont déposées via le Service d'adjudication et de publication des résultats de titres d'emprunts émis aux fins du financement municipal du ministère des Finances;

CONSIDÉRANT que l'article 555 de la Loi sur les cités et villes prévoit que le conseil d'une municipalité peut, par résolution, mandater le ministre des Finances pour recevoir et ouvrir les soumissions prévues à l'article 554 précité, pour cette ville et au nom de celle-ci.

Il est proposé par: Annick Latour
Appuyé par: Jean-Michel Pépin
Et résolu à l'unanimité

QUE, conformément à l'article 555 de la Loi sur les cités et villes, le conseil mandate le ministre des Finances pour recevoir et ouvrir les soumissions prévues à l'article 554 de cette loi, pour et au nom de la municipalité.

QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution.

133-10-23

**AJUSTEMENT DES QUOTES-PARTS 2024 SELON LA RFU ET LA
POPULATION**

CONSIDÉRANT l'entente intermunicipale concernant la constitution de la régie d'exploitation du complexe sportif Sainte-Catherine et Delson;

CONSIDÉRANT que nous devons baser les quotes-parts sur les données de l'année précédente;

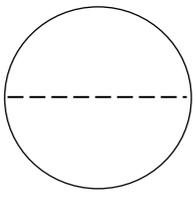
CONSIDÉRANT que les données 2023 ont été publiées par le MAMH;

Il est proposé par: Jean-Michel Pépin
Appuyé par: Annick Latour
Et résolu à l'unanimité

D'ADOPTER les quotes-parts pour le budget 2024 de la façon suivante :

- Ville Sainte-Catherine 65% au lieu de 65,25%
- Ville de Delson 35% au lieu de 34,75%
- Représentant un écart de 1 738\$ en moins pour Sainte-Catherine et en plus pour Delson

QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution.



**Procès-verbal de la Régie d'exploitation
du complexe sportif Sainte-Catherine et Delson**

134-10-23

**OCTROI CONTRAT ASSURANCE RESPONSABILITÉ CIVILE GÉNÉRALE ET
RESPONSABILITÉ MUNICIPALE**

CONSIDÉRANT que, conformément aux articles 29.9.1 et suivants de la Loi sur les cités et villes, la Régie d'exploitation du complexe sportif Sainte-Catherine et Delson souhaite joindre l'Union des municipalités et l'un de ses regroupements, pour l'achat en commun d'assurances de dommages ainsi que les services de consultant et de gestionnaire de risques de l'UMQ;

CONSIDÉRANT que le coût annuel de la police d'assurance responsabilité civile générale et responsabilité municipale est estimé à 23 000\$ taxes en sus.

Il est proposé par: Annick Latour
Appuyé par: Jean-Michel Pépin
Et résolu à l'unanimité

Que la Régie d'exploitation du complexe sportif Sainte-Catherine et Delson joigne par les présentes l'un des regroupements d'achats de l'Union des municipalités du Québec, pour les assurances de dommages, à compter du 31 octobre 2023;

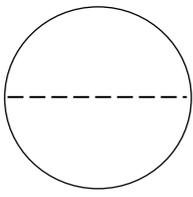
Que la Régie d'exploitation du complexe sportif Sainte-Catherine et Delson s'engage à verser, en guise d'honoraires à l'UMQ, un montant annuel correspondant à 1 % des primes payées, le tout taxes en sus;

Que la Régie d'exploitation du complexe sportif Sainte-Catherine et Delson autorise l'Union des municipalités du Québec, dans l'éventualité de la mise sur pied d'un fonds de garantie aux fins des présentes, à conserver les revenus d'intérêts générés par le placement du fonds assumé par la municipalité, en guise d'honoraires pour la surveillance des opérations de l'assureur et la gestion dudit fonds.

Que la Régie d'exploitation du complexe sportif Sainte-Catherine et Delson mandate aussi par les présentes le gestionnaire de risques de l'UMQ et de l'un de ses regroupements en ces matières, soit la société Fidema Groupe conseils inc., pour un montant n'excédant pas 1 500 \$ taxes en sus:

Que la Régie d'exploitation du complexe sportif Sainte-Catherine et Delson autorise enfin M. Philippe Da Silva Rondeau, directeur général, à signer pour et au nom de la Régie le contrat d'assurance et tous documents pour donner effet aux présentes.

QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution.



**Procès-verbal de la Régie d'exploitation
du complexe sportif Sainte-Catherine et Delson**

135-10-23

**NOMINATION DES MEMBRES DU COMITÉ POUR L'ACQUISITION DE
L'ŒUVRE D'ART DU COMPLEXE SPORTIF DELSON | SAINTE-CATHERINE**

CONSIDÉRANT que la régie d'exploitation du complexe sportif Sainte-Catherine et Delson doit se conformer à la politique d'intégration des arts à l'architecture et à l'environnement des bâtiments et des sites gouvernementaux et publics;

CONSIDÉRANT qu'un comité de sélection de 6 personnes doit être mis sur pied dont 3 personnes désignées par le propriétaire et 3 personnes désignées par le ministère;

Il est proposé par: Annick Latour
Appuyé par: Jean-Michel Pépin
Et résolu à l'unanimité

DE NOMMER madame Marie-Hélène Lemieux, Directrice adjointe du Service sports, culture, loisirs et vie communautaire de la Ville de Sainte-Catherine comme représentante du propriétaire.

DE NOMMER monsieur Étienne Bergevin Byette, citoyen de Sainte-Catherine, comme représentant des usagers.

DE NOMMER monsieur Maxime Duquette, de la firme Architecte Duquette, comme Architecte du projet.

DE NOMMER madame Véronique Gravel, Directrice du service des loisirs de la Ville de Delson comme observatrice.

DE NOMMER monsieur Philippe Da Silva Rondeau, Directeur général de la Régie comme observateur.

QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution.

136-10-23

NOMINATION D'UN AUDITEUR POUR LES EXERCICES 2023-2024-2025

CONSIDÉRANT que la Régie souhaite se conformer aux exigences du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation;

CONSIDÉRANT un processus d'octroi de contrat de gré à gré;

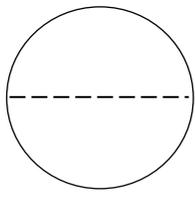
CONSIDÉRANT que la Régie a obtenu quatre offres de service.

Il est proposé par: Annick Latour
Appuyé par: Jean-Michel Pépin
Et résolu à l'unanimité

Que la Régie d'exploitation du complexe sportif Sainte-Catherine et Delson nomme MPA société de comptables professionnels agréés inc. comme auditeurs pour les exercices 2023-2024-2025 et octroie un contrat forfaitaire au montant de 7 100\$ pour 2023, 8 800\$ pour 2024 et 10 900\$ pour 2025, pour un montant total de 26 800 \$ taxes en sus;

Que la Régie d'exploitation du complexe sportif Sainte-Catherine et Delson autorise enfin M. Philippe Da Silva Rondeau, directeur général, à signer pour et au nom de la Régie le contrat d'audits et tous documents pour donner effet aux présentes.

QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution.



**Procès-verbal de la Régie d'exploitation
du complexe sportif Sainte-Catherine et Delson**

137-10-23

**APPROBATION DE LA LISTE DES FACTURES PAYÉES PAR DÉPÔT DIRECT
ET DÉBOURSÉS POUR LA PAIE – 18 AU 30 SEPTEMBRE 2023**

Il est proposé par: Jean-Michel Pépin
Appuyé par: Annick Latour
Et résolu à l'unanimité

D'approuver la liste des factures payées par dépôt direct et déboursés pour la paie du 18 au 30 septembre 2023.

138-10-23

PÉRIODE DE QUESTIONS

Des questions sont posées sur les sujets suivants :

- Les modifications aux règlements
- Le taux d'intérêt de l'emprunt dans le plan d'affaire versus le réel
- Les contingences au projet
- La surveillance des travaux

139-10-23

LEVÉE DE LA SÉANCE

L'ordre du jour étant épuisé,

Il est proposé par: Jean-Michel Pépin
Appuyé par: Annick Latour
Et résolu à l'unanimité

De lever la séance à 15h16.

Éric Lecourtois, vice-président

Philippe Da Silva Rondeau, secrétaire-trésorier